

Le droit des successions

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et
contact

LEXOM

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription obligatoire par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Toute personne souhaitant approfondir ses
connaissances en droit successoral.

Prérequis pédagogiques :

Aucune connaissance préalable n'est requise
pour suivre cette formation.

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

? Déterminer les causes d'ouverture de la succession et les conditions requises pour succéder ? Gérer les règles de la dévolution successorale ? Définir les règles de la transmission du patrimoine successoral

Contenu et modalités d'organisation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à : Jour 1 - Matin 1. Définir le cadre juridique du droit successoral ? L'ouverture de la succession ? Les qualités requises pour succéder ? L'action en pétition d'hérédité Jour 1 - Après-midi 2. Identifier les droits des parents en l'absence de conjoint successible ? Les règles de dévolution ? Le lien de filiation ? Les principes de dévolution : les ordres et les degrés ? L'application des règles ? L'ordre des descendants ? L'ordre des père et mère et des collatéraux privilégiés ? L'ordre des ascendants ordinaires ? L'ordre des collatéraux ordinaires ? La méthode de recherche des quotités héréditaires Jour 2 - Matin 3. Examiner les droits du conjoint successible ? Les droits dans la succession ? Le droit viager d'habitation du logement ? Les droits contre la succession ? Le droit annuel de jouissance du logement Jour 2 - Après-midi 4. Identifier la transmission patrimoniale des biens dépendant de la succession ? La transmission des biens immobiliers ? La transmission des baux ? La continuation d'une société ? L'option successorale ? L'acceptation pure et simple ? L'acceptation à concurrence de l'actif net successoral ? La renonciation à la succession et ses conséquences ? L'administration des biens par un mandataire

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Validation(s) Visée(s)

> **Attestation de fin de formation**

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00265128	du 07/03/2022 au 27/05/2022	Limoges (87)	LEXOM		Non éligible	FPC